



VALERIE DE BUE

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS
FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SECURITE
ROUTIERE

Jambes, le 1^{er} septembre 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un balisage clair et uniforme pour la pratique du vélo et de la marche en Wallonie

Le Gouvernement de Wallonie, sur proposition de la Ministre du Tourisme Valérie De Bue, a approuvé une modification du code wallon du Tourisme permettant l'uniformisation des balisages pour la pratique touristique du vélo et de la marche en Wallonie.

L'uniformisation des balisages permet de renforcer la qualité de l'accueil des touristes pratiquant un tourisme itinérant ou sportif. L'objectif est de leur offrir un univers cohérent de loisirs et de les amener à découvrir de nouveaux produits touristiques.

Cette modification du Code wallon du Tourisme permettra la mise en œuvre d'un balisage spécifique et uniforme, ainsi qu'un soutien pour le développement, pour :

- les trails centers VTT de Wallonie existants et à venir ;
- les circuits de trail running de Wallonie.

Cette modification de la réglementation permettra également de développer les réseaux points nœuds pédestres en Wallonie.

« L'uniformisation des balisages répond à une demande grandissante des utilisateurs » précise la Ministre du tourisme. *« Elle renforcera le développement du tourisme de nature, augmentera l'attractivité touristique de la Wallonie et permettra de conquérir de nouveaux publics ».*